

MONTANT DES HONORAIRES HORS TAXE VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES CHARGÉS DE CONTRÔLER LES COMPTES DE DASSAULT-AVIATION

(en milliers d'euros)	DELOITTE & ASSOCIÉS		MAZARS	
	2009	2008	2009	2008
Audit				
<u>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</u> (1)				
DASSAULT AVIATION	168	125	150	175
Filiales intégrées globalement	0	0	374	407
<u>Missions accessoires</u> (2)				
DASSAULT AVIATION	97	25	21	73
Filiales intégrées globalement	0	0	3	26
TOTAL	265	150	548	681

(1) Ces honoraires concernent principalement la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe, la certification des états financiers statutaires de DASSAULT AVIATION S.A. et de ses filiales et le respect des réglementations au plan local.

(2) Ces honoraires concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, avis et opinions liés aux normes comptables, ...).

De plus, il convient d'ajouter à ces montants les honoraires versés par les filiales intégrées globalement à des Commissaires aux comptes autres que les cabinets DELOITTE & ASSOCIÉS et MAZARS : 43 milliers d'euros en 2009 et 42 en 2008.